



# LOT – CORREZE VOIE D'AVENIR

## CONCERTATION TERRITORIALE ATELIER THEMATIQUE ENVIRONNEMENT

### COMPTE-RENDU DE REUNION

<b>Objet de la réunion</b>	<b>Date de la réunion</b>
Proposition des critères d'analyse	Mardi 23 février 2010 - (14h30 – 17h00) Centre Technique Départemental à Brive
Recueil des avis et des attentes des participants	
<b>Rédacteurs</b>	<b>Prochaine réunion</b>
Conseil général du Lot	Jeudi 18 mars 2010 – (9h30 – 12h00)
Conseil général de Corrèze	Salle Duguesclin – Palais de la Raymondie Place des Consuls - MARTEL

Organismes	Représentants	Tél/Fax/Mail	Présent ou représenté	Absent ou excusé	Diffusion
Garant de la concertation	Henri COLIN	garant.concertation@voiedavenir.fr	X		X
<b>Equipe projet</b>					
	François SANÇON	concertation@voiedavenir.fr		X	X
	Pascale BEAUBIER	concertation@voiedavenir.fr	X		X
Conseil général du Lot	Hélène JUGIE	concertation@voiedavenir.fr	X		X
	Patrice OLIVIER	concertation@voiedavenir.fr	X		X
	Valérie LEREBOURS	concertation@voiedavenir.fr		X	X
Conseil général de Corrèze	Bernard GEFFRAY		X		X
	Thierry MARCHAND		X		X
EGIS Route et Aménagement	Jean-christophe COLLIN		X		X
EGIS géotechniques	Gérard LE TOUZO			X	
	Pierre GARNIER			X	X

Organismes	Représentants	Tél/Fax/Mail	Présent ou représenté	Absent ou excusé	Diffusion
<b>Membres des ateliers</b>					
Conseil général du Lot	Christian DELRIEU			X	X
Conseil général du Lot	André LESTRADE			X	X
Conseil général de Corrèze	Jacques DESCARGUES			X	X
Conseil général de Corrèze	Alain VACHER		X		X
Commune de Condat	David SIREYSOL		X		X
Commune de Cuzance	Jean-luc LABORIE		X		X
Commune de Nespouls	François PATIER			X	
	Jacques GILLET		X		X
Commune de Sarrazac	Habib FENNI		X		
	André ROBERT		X		X
Commune de Turenne	Yves GARY		X		X
Commune Les Quatre Routes du Lot	Roger TASSAINT		X		X
Communauté de Communes des Portes du Causse	Jean-luc PESTOURIE		X		
	Georges PAUTY			X	X
Communauté de Communes du Pays de Martel	Jean-luc LABORIE		X		X
Chambre d'Agriculture de Corrèze	Pierre CHEVALIER			X	X
Chambre d'Agriculture du Lot	Jacques LERY		X		X
Syndicat d'Etudes du Bassin de Brive	Patricia BROUSSOLLE			X	X
DIREN Limousin	Bernard POUPELLOZ		X		X
DDT de Corrèze	Jean-claude PESTOURIE		X		X
DDT du Lot	Jean-marie GUICHARD		X		
	Didier RENAULT			X	X
ASF	Pierre GENQUET			X	X
SYMAGE	J.C. LEYMERIE			X	X
Association pour l'Intégrité du Causse de Nespouls	Cathy PICARD		X		X
Lot nature	Wilfried RATEL			X	X

Organismes	Représentants	Tél/Fax/Mail	Présent ou représenté	Absent ou excusé	Diffusion
<b>Membres des ateliers</b>					
Groupe Mammologique et Herpétologique du Limousin	Vincent NICOLAS			X	X
Accès cible	Serge LANSKOY		X		X
Association Condat dans la Tourmente	Philippe PATTE		X		X
	André LAUMOND		X		
Association de défense de la Vallée de la Merlette	Marc ROSSBURGER		X		X
	Sylvain ALBERT		X		
Conseil de développement de la Vallée de la Dordogne Lotoise	Dominique BEX		X		X
Fédération des Chasseurs de Corrèze	Alain CONJEAU			X	X
GADEL	Michel MARCHAL		X		X
Association Turenne Environnement	Antoine THIEFFRY		X		X
	Pierre FLANDIN-BLETY		X		

Type	Emetteur	Version	Date
CR	CG 46	Etape 2 – session 1	23 février 2010

## **Début de la réunion à 14h30.**

Henri COLIN propose un tour de table des participants. Il fait part de l'importance de cette étape quant à la définition des critères au vu de l'analyse des tracés. Il se félicite de l'ambiance au cours des précédents ateliers et demande à tous les participants que cela continue.

Henri COLIN passe la parole à Pascale BEAUBIER qui resitue le processus de la concertation en insistant sur les délais très serrés.

Elle présente le déroulement de l'étape 2 qui comprend deux sous parties :

- proposition de la grille détaillée des critères pour chaque thématique d'atelier avec prise en compte en séance des observations pour la finalisation de la grille,
- construction des tracés à analyser avec prise en compte en séance des observations pour la recherche des tracés.

## **Présentation de la grille des critères par Jean-christophe COLLIN**

*Jean-christophe COLLIN, Egis*

Il présente la grille dans sa globalité ainsi que les principes des appréciations en A, B, C.

Il projette à titre d'illustration la partie de grille travaillée lors des ateliers technique et socio-économique, avec les amendements apportés en séance qui figurent sur fond jaune.

*André ROBERT- Commune de SARRAZAC*

Il indique que l'appréciation de la sensibilité des zones karstiques vis à vis de la protection de la ressource en eau mériterait d'être renforcée.

Un débat s'engage entre MM *Pierre FLANDIN-BLETY – Association Turenne Environnement* et *Philippe PATTE – Association Condat dans la Tourmente*, concernant la pondération à apporter suivant qu'on longe une zone inondable ou qu'on la traverse perpendiculairement, chacun considérant que l'une des façons de faire est plus préjudiciable que l'autre, mais de façon contradictoire.

*Jean-claude PESTOURIE – DDT de Corrèze*

Il demande que soient caractérisés les écoulements des eaux superficielles ainsi que les rejets au milieu naturel. Il précise que son objectif est que les études de l'impact ne soient pas à terme remises en question.

*Pascale BEAUBIER, Conseil général du Lot*

Elle indique que cela est déjà sous-tendu par le critère zone sensible, et demande s'il faut détailler les façons d'apprécier dans ce critère.

*Bernard GEFFRAY, Conseil Général de Corrèze*

A ce stade, le but est de comparer les tracés. Les précautions plus fines à adopter seront définies au stade projet.

*Pierre FLANDIN-BLETY – Association Turenne Environnement*

Ce sera une route modèle !

*Thierry MARCHAND, Conseil Général de Corrèze*

Les règles relatives à la Loi sur l'Eau s'appliquent aux constructions neuves, pas aux routes existantes. La route nouvelle apportera potentiellement moins de nuisances pour le milieu naturel du fait de ces rejets, que les routes existantes construites sans dispositifs de protection.

*Serge LANSKOY – Association Accès Cible* et *Philippe PATTE – Association Condat dans la Tourmente*

Demandent des précisions sur les notes A, B, C, et sur les termes de fuseaux et de tracés qui suscitent des incompréhensions.

*Jean-christophe COLLIN, Egis*

Il reprecise les definitions des differents classes A, B, C, qui permettent d'apprécier tant les impacts négatifs que les impacts positifs :

- A : Performance bonne ou impact négatif faible
- B : Performance moyenne ou impact négatif moyen
- C : Performance faible ou impact négatif fort

*Bernard GEFFRAY, Conseil Général de Corrèze*

Sur la terminologie, les notions de fuseau et de tracé sont employées par les services routiers dans des cas bien précis, et pour l'opération Voie d'avenir ces termes sont appliqués pour des notions un peu différentes, ce qui explique certains lapsus parfois par les intervenants de l'équipe projet ou du bureau d'études.

Ici, les fuseaux sont bien au nombre de deux – fuseau Nord et fuseau Sud -, et dans chaque fuseau des « tracés » larges ou zones de passage pressenties seront construits lors de la session suivante, et évalués par la grille de critères lors de l'étape 3.

*Antoine THIEFFRY – Association Turenne Environnement*

Il conteste le critère relatif aux ZNIEFF à l'étude.

*Jean-christophe COLLIN, Egis*

Nous savons qu'elles sont en cours d'étude et ne pas les prendre en compte dès maintenant nous serait reproché dans la suite des procédures.

*Yves GARY – commune de Turenne*

Les ZNIEFF pressenties dans le Lot arrivent fort à propos.

*Bernard POUPELLOZ – DREAL LIMOUSIN*

Il apporte des éclaircissements sur la procédure d'élaboration des ZNIEFF en général, et sur les différences de calendrier qui existent entre les deux régions Limousin et Midi Pyrénées pour les services de l'Etat compétents en la matière. On ne peut pas faire de procès d'intention.

*Pascale BEAUBIER, Conseil général du Lot*

Elle indique que ce débat a déjà eu lieu lors des ateliers du mois de Décembre 2009, et que le comité de suivi du 29 Janvier 2010 a validé l'état des lieux qui intègre ces zones.

*Cathy PICARD - Association pour l'Intégrité du Causse de Nespouls*

Concernant la grande faune, elle indique qu'il faudrait consulter les fédérations de chasseurs. Le critère est rajouté avec pour appréciation celle de l'ONCFS et fédérations de chasseurs.

*Wilfried RATEL – Association Lot Nature*

Il faudrait rajouter un critère sur les pelouses sèches

*Jean-christophe COLLIN, Egis*

Les pelouses sèches sont déjà prises en compte dans le critère Enjeux naturels, sur la base de la carte faite par Lot Nature.

*Bernard POUPELLOZ – DREAL LIMOUSIN*

Il acquiesce à cette méthode.

*Habib FENNI- Maire de SARAZAC*

Au sujet des nuisances acoustiques, il faudrait rajouter la nuisance liée à l'aéroport.

*Cathy PICARD - Association pour l'Intégrité du Causse de Nespouls*

Elle abonde dans ce sens et souligne l'importance de l'effet de cumul.

*Jean-luc LABORIE – Maire de CUZANCE*

Il demande que le bruit lié au péage autoroutier soit également pris en compte.

*Pierre FLANDIN-BLETY – Association Turenne Environnement*

Il demande à quoi pourrait s'engager le maître d'ouvrage pour mieux protéger les habitations.

*Pascale BEAUBIER, Conseil général du Lot*

Elle indique que la réglementation en la matière sera appliquée : quand le projet sera défini, si des niveaux de bruit excédant les seuils réglementaires sont identifiés dans les études acoustiques, des protections à la source seront imposées au maître d'ouvrage par la réglementation, de type écrans phoniques ou merlons, ou sur les bâtiments.

*Patrice OLIVIER, Conseil général du Lot*

Les seuils sont de 55 dB la nuit et 60 dB le jour.

*Pierre FLANDIN-BLETY – Association Turenne Environnement*

Il réitère sa question.

*Bernard GEFFRAY, Conseil Général de Corrèze*

Il n'appartient pas aux personnels de la maîtrise d'ouvrage de prendre de tels engagements, et encore moins au stade où nous sommes. Si au stade projet les maîtres d'ouvrages admettent d'aller au-delà de leurs obligations réglementaires, ils en décideront au cas par cas.

Après débat sur sa rédaction, un critère permettant la prise en considération du nombre d'habitations dans les zones de chevauchement des nuisances acoustiques d'après les plans d'exposition aux bruits est ajouté.

*Philippe PATTE – Association Condat dans la Tourmente*

Il demande que soit pris en compte un critère de sécurité sur la nouvelle voie.

*Pascale BEAUBIER, Conseil général du Lot*

Il est difficile de comptabiliser un nombre d'accidents sur des voies qui n'existent pas encore. Ceci étant l'aspect sécurité est pris en compte dans le cadre des critères techniques, la sécurité est un objectif qui revient fréquemment dans ces critères.

*Marc ROSSBURGER, Association de défense de la Vallée de la Merlette*

Il demande à ce que soit rajouté un critère pour traduire l'impact paysager rajouté par les tracés neufs.

*Jean-christophe COLLIN, Egis*

Cet aspect est déjà pris en compte dans la partie technique, au travers du critère sur les profils en travers qui quantifie le linéaire de route neuve.

*Bernard POUPELLOZ – DREAL LIMOUSIN*

Il souligne en matière paysagère l'importance des ouvertures visuelles depuis le tracé. Ce critère a effectivement été proposé dans la grille.

*Jacques LERY - Chambre d'Agriculture du Lot*

Il fait observer qu'il serait nécessaire de prendre en compte les pertes de DPU pour les agriculteurs. Il faudra les intégrer dans le coût.

*Jean-christophe COLLIN, Egis*

L'impact sur l'agriculture est traité dans le volet socio économique.

***Jean-christophe COLLIN, Egis***

**Il présente l'approche pour le dessin des tracés et fournit un exemple de définition de tracés.**

*Philippe PATTE – Association Condat dans la Tourmente*

Il fait remarquer que pour plus d'équité, un exemple sur chaque fuseau aurait été souhaitable.

*Jean-christophe COLLIN, Egis*

Certes, mais ce n'est qu'une illustration sans arrière pensée. La commande faite à EGIS par la maîtrise d'ouvrage est d'identifier 3 tracés dans chaque fuseau, suivant l'approche qui vient d'être présentée et dans la mesure du possible. Ce travail n'est pas encore commencé.

Pascale BEAUBIER présente la suite de l'étape 2 et les principes de l'étape 3. Elle indique qu'il n'y aura pas de pondération, l'exercice ayant paru quasi impossible de manière consensuelle. La proposition faite aux participants est que pour chaque tracé, chaque atelier note ses propres critères suivant A, B, ou C, et établisse sur sa thématique une note globale consensuelle pour ce tracé. Chaque tracé aura ainsi trois appréciations, chacune selon l'un des trois grands thèmes. Elle indique que suite au débat en atelier technique, on reste avec 3 niveaux d'appréciation en s'autorisant dans les cas extrêmes des + ou des - .

*Henri COLIN, garant de la concertation*

Le 18 mars prochain, une réunion sera organisée pour les 3 thèmes (technique, socio économique et environnement).

Cette réunion aura pour but de valider la grille détaillée des critères et d'élaborer ensemble les tracés à analyser.

Il précise que toutes les observations et contributions des participants seront prises en compte et que rien ne sera validé sans l'amendement de chacun.

**Fin de séance 16h30.**